

Délibération du conseil municipal du 03 mars 2026

L'an deux mil vingt-six le 03 mars à 18h30 le conseil municipal de Ménesqueville, légalement convoqué, s'est réuni en salle de conseil, sous la présidence de Monsieur Dominique CAHAGNE, Maire.

Présents : messieurs LEBEL Jean-Claude, FOURE Cyrille, LELIEVRE Olivier, PERIER Cédric, CAHAGNE Dominique et mesdames LETAILLEUR Catherine, STALIN Samya.

Pouvoir : PICARD Bastien à LEBEL Jean-Claude, FERET Béatrice à CAHAGNE Dominique.

Nombre de membres :

en exercice 10

présents 08

votants 10

Secrétaire de séance : Alain BRIDONNEAU

**MODIFICATION DES STATUTS DU SYNDICAT – PRISE EN COMPTE DE LA REPRÉSENTATION –
SUBSTITUTION DES COMMUNES DE MESNIL-RAOUL et FRESNE LE PLAN**

Vu

- Le Code général des collectivités territoriales ;
- Les statuts en vigueur du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et de ses Plateaux (SIAEPAP) ;
- La délibération du comité syndical du SIAEPAP en date du mercredi 04 février 2026, approuvant le projet de modification des statuts ;
- Le projet de statuts modifiés transmis par le SIAEPAP ;

Considérant

- Que, à la suite du transfert de la compétence « eau potable » par certaines communes à la Communauté de communes compétente, celle-ci s'est substituée de plein droit aux communes concernées au sein du syndicat, conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales ;
- Que cette évolution entraîne une modification de la nature juridique du syndicat, désormais qualifié de syndicat mixte fermé ;

- Qu'il convient, bien que ces effets résultent directement de la loi, de mettre les statuts du syndicat en conformité avec la situation juridique actuelle afin de sécuriser son fonctionnement ;

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal décide :

Article 1

D'émettre un **avis favorable** au projet de modification des statuts du Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable de l'Andelle et de ses Plateaux (SIAEPAP), tel qu'annexé à la présente délibération.

Article 2

De notifier la présente délibération au SIAEPAP.

A Ménesqueville

Le secrétaire de séance,



Le Maire,

